

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-83
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : LIBERTES
PUBLIQUES ET
POUVOIRS DE
POLICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
POLICE MUNICIPALE

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET :
REMBOURSE-
MENT DE
FRAIS DE
MISE EN
FOURRIÈRE**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-
VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 MARS 2023

Procurations :

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT,
Précillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 05 AVR. 2023

Absents excusés :

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Par courrier reçu en mairie le 13 décembre 2022, M. PEREZ. a contesté une infraction à l'arrêté n°CD-2022-217 portant réglementation du stationnement rue du marché, du 14 novembre 2022 au 27 novembre 2002. Son véhicule a été enlevé par la fourrière municipale le 28 novembre 2022.

Il demande le remboursement des frais de mise en fourrière au motif que l'arrêté interdisant le stationnement ne s'appliquait pas le jour où son véhicule a fait l'objet de sa mise en fourrière, et qu'il pensait être dans son bon droit en stationnant son véhicule.

Ce point de droit étant confirmé par nos services, Monsieur le Maire a accédé à la demande d'indulgence de M.PEREZ.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement à M. PEREZ des frais de mise en fourrière de son véhicule, d'un montant de 121€ € qu'il a déjà acquitté.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le remboursement à M. PEREZ des frais de mise en fourrière de son véhicule, d'un montant de 121 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **04 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **03 AVR. 2023**

Par publication le : **05 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le **05 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230328-DB202383-DE

